Bruno Kant 1, allée Madeleine 92220 Bagneux Juge des Tutelles Tribunal d'instance Place Auguste Mounié 92160 Antony

Bagneux, le 6 août 2010

Dossier mineur: Justine Kant

Lettre ouverte

Monsieur le juge des tutelles,

Je vous écris, sous contrôle judiciaire, en qualité d'administrateur légal des biens de ma fille mineure Justine Kant. L'an dernier, votre greffe me demandait de vous faire parvenir des informations concernant une somme d'argent appartenant à ma fille et déposée sur un compte de la Caisse d'Epargne région Lorraine. Je n'avais alors aucune réponse à lui fournir.

Aujourd'hui, je vous informe que les noisettes de ma fille Justine, chez l'Ecureuil, seraient toujours là bas. Ces noisettes ne pouvaient pas disparaitre ; le cas échéant, vous l'auriez probablement appris, sur le champ. En effet, ceux là même qui m'accusaient d'avoir peut-être grignoté des noisettes de ma fille pouvaient les surveiller, très certainement depuis toutes ces années.

En effet, selon un état bancaire qui vient de me parvenir, les relevés de ce compte de ma fille parvenaient plus certainement au 15 de la rue du Stade, à Petit Ebersviller (57), et non chez moi, à Bagneux (92). Je pense que la grand-mère maternelle de Justine est toujours domiciliée au 15 de la rue du Stade, à Petit Ebersviller, il s'y trouve son habitation principale.

Par le passé, Madame Carole Bulow, une tante maternelle de Justine m'avait accusé ou me suspectait d'avoir utilisé de l'argent appartenant à ma fille Justine, accusé aussi d'avoir "acheté une maison à Rambouillet", accusé de choses peut-être pires encore. Comme je l'écrivais récemment, au juge pour enfant de Nanterre, je pense que des naïfs en robe cherchent toujours.

Par le passé encore, Madame Carole Bulow s'occupait parfois déjà des démarches administratives des grands parents maternels de Justine, ils sont d'origine allemande et éprouvaient parfois quelques difficultés avec notre langue, le français. Aujourd'hui, alors que le grand-père maternel de Justine est décédé et que sa grand-mère maternelle est encore plus âgée, je pense que c'est d'autant plus vrai, Je pense que Madame Carole Bulow relève les courriers du 15 rue du Stade, et qu'elle s'occupe de toutes les démarches administratives pour la grand-mère maternelle de Justine. Mais il est aussi possible que Madame Isabelle Clementz née Bulow et tiers "digne de confiance", selon le juge pour enfant de Nanterre, s'occupe de relever le courrier de la grand-mère maternelle de ma fille Justine...

Quoi qu'il en soit, il ne me parvenait jamais aucune information, ni de la part de l'Ecureuil, ni de la part de la famille maternelle de ma fille Justine. Bien au contraire, l'Ecureuil ou la Caisse d'Epargne tendait plutôt à m'opposer le plus souvent et très fermement le secret bancaire. Il fallait que je leur en arrache encore.

Récemment, j'écrivais donc une fois de plus à la Caisse d'Epargne, son agence de Valmont (57) ; vous en receviez une copie. Je réclamais encore des informations ainsi qu'un état bancaire des comptes de ma fille Justine. Le "Gestionnaire de Clientelle Personnes Protégées" m'a répondu ; avec la présente, je vous joins une copie de ce qui me parvenait.

Selon les documents que l'Ecureuil a daigné communiquer depuis septembre 2005:

- un versement de 2199,78 euros a été effectué sur un livret n° X de ma fille, le 26 mai 2000,
- début 2006, le solde du même livret X de ma fille Justine était de 2879.34 euro,
- début 2007, le solde d'un autre livret ou compte n° Y de ma fille était de 3033,71 euro,
- ce 31 juillet 2010, le solde du livret ou compte Y au nom de ma fille était de 3205,23 euro,
- le compte ou livret n° X pourrait encore exister, avec, selon un relevé récent... 3033,71 euro ?

Avec les nouveaux documents que l'Ecureuil m'a communiqué, j'apprends que les références du compte de Justine pourraient avoir changées (de X à Y). Je réclamais également la liste des transactions, sur ce même compte, depuis septembre 2005 au moins. Mais il y a peu, l'Ecureuil ou la Caisse d'Epargne ne m'a communiqué des listes ou états qu'à partir du 1er janvier 2006.

Je sais que "inconnu" était intervenu, à mon insu, sur les comptes de la mère de Justine, en mai 2000, bien après son décès très subit, en juillet 1999. Puis un versement de de 2199,78 euros a donc été effectué sur un compte X, ouvert au nom de Justine, chez l'Ecureuil. Ce sont des informations qui avaient été confirmées au juge des tutelles, le 9 septembre 2005, par une correspondance de l'Ecureuil.

Par le passé, du vivant de la mère de Justine, ma fille avait déjà un compte chez l'Ecureuil, mais sous une autre référence, Z. Un relevé d'identité bancaire (RIB) de ce compte Z ouvert au nom de ma fille m'avait été communiqué par sa mère.

Depuis janvier 2006, il semblerait cependant qu'il n'y a plus eu d'opérations tel qu'un retrait sur ces comptes X ou Y de ma fille Justine. Selon ce que l'Ecureuil m'a communiqué récemment, il y aurait simplement eu des versements d'intérêts et donc, peut-être aussi un changement de numéro de livret (voire une opération ou une confusion entre comptes X et Y).

Vu la nature des informations dont je dispose aujourd'hui, pas très claires, je ne saurais pas vous garantir la fiabilité des renseignements que je vous communique par la présente et ses pièces jointes. Je vais essayer d'obtenir quelques explications complémentaires de la part de la Caisse d'Epargne.

Aujourd'hui, je pense qu'il est nécessaire de vous rappeller encore une fois qu'en septembre 2006, la section financière du parquet de Nanterre m'informait qu'une plainte que j'avais déposée en 2005 avait fait l'objet d'un "classement sans suite", au motif suivant : "régularisé d'office". A l'époque, je crois vous avoir déjà assez bien informé ; je vous apprennais alors même qu'un OPJ du coin avait dépouillé ma plainte de ses éléments matériels.

Je vous prie de croire, Monsieur le juge des tutelles, en mes plus cordiales salutations.

Copie au Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine Pièces jointes :

- une correspondance du 4 septembre 2006, du parquet de Nanterre, sa section financière,
- une lettre de l'Unité Succession de l'Ecureuil, du 9 septembre 2005, au juge des tutelles,
- copie d'un RIB de 1996, d'un compte Z chez l'Ecureuil, ouvert au nom de Justine Kant,
- la réponse du 31 juillet 2010 d'un Gestionnaire de Clientelle Personnes Protégées,
- ma lettre du 17 juillet 2010 à l'Ecureuil, son agence de Valmont (57)